



**BOUCHES-DU-
RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°13-2024-057

PUBLIÉ LE 1 MARS 2024

Sommaire

Préfecture des Bouches-du-Rhone / Cabinet

13-2024-03-01-00009 - Nomination de Maurice DI NOCERA, conseiller départemental honoraire (1 page)

Page 3

Préfecture des Bouches-du-Rhone

13-2024-03-01-00009

Nomination de Maurice DI NOCERA, conseiller
départemental honoraire



**PRÉFET
DES BOUCHES-
DU-RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Cabinet

Arrêté du 1^{er} mars 2024 nommant M. Maurice DI NOCERA conseiller départemental honoraire

Le Préfet
de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Préfet des Bouches-du-Rhône

VU l'article L. 3123-30 du code général des collectivités territoriales, aux termes duquel l'honorariat peut être conféré par le représentant de l'État dans le département aux anciens conseillers départementaux qui ont exercé leurs fonctions électives pendant au moins dix-huit ans,

CONSIDERANT la demande d'honorariat enregistrée en préfecture des Bouches-du-Rhône le 26 février 2024,

CONSIDERANT que M. Maurice DI NOCERA a exercé le mandat de conseiller départemental du 18 mars 2001 au 30 juin 2021,

ARRÊTE

Article premier : M. Maurice DI NOCERA, ancien conseiller départemental des Bouches-du-Rhône, est nommé conseiller départemental honoraire.

Article 2 : Le Secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté dont la mention sera insérée au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Marseille, le 1^{er} mars 2024

Le Préfet

Signé

Christophe MIRMAND